



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le - 7 AVR. 2020

direction  
départementale  
des territoires

**Jura**

service  
de l'eau, des risques  
de l'environnement  
et de la forêt

## Synthèse des observations du public

### **Projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires du Besançon à Montagna-le-Reconduit et de la Doye à Graye-et-Charnay (Jura), exploités par le Syndicat de distribution d'eau potable Bresse-Suran-Revermont**

Le projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation des sources du Besançon et de la Doye a été mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Jura, pour la phase de participation du public, du 17 février 2020 au 9 mars 2020 inclus.

La mise en ligne des modalités de la participation du public est rendue obligatoire par l'article L120-1 du Code de l'environnement. Elle a été effectuée simultanément.

#### **Résultat de la participation du public :**

Aucun courriel n'a été reçu.  
En conséquence, le projet de décision ne sera pas modifié.

#### **horaires d'ouverture :**

9h00 – 11h45

13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion  
BP 50356  
39015 Lons-le-Saunier  
Cédex

#### **téléphone :**

03 84 86 80 00

#### **télécopie :**

03 84 86 80 10

#### **courriel :**

ddt@jura.gouv.fr

Le chef du service de l'eau, des risques,  
de l'environnement et de la forêt

Bertrand BROHON